COMPTE RENDU BUREAU EXCECUTIF DE L'UNION DEPARTEMENTALE Du mercredi 22 octobre 2019 à BEAUCHASTEL

Présents bureau exécutif : F BERNARD, JC CICILIEN, C. COURTIAL, D. HONORE

Présent animateur des commissions : E DUVERT, O DOMINIQUE

Salariée présente : C. CHEVALIER

Absents excusés : D BLACHIER, JL CHAZE, CH DARD, P FONTANEL, M GEHL, T GUILLOT.

Début de séance à : 18h30,

Ouverture de la séance par le président de l'UDSP07.

1. **Pouls des commissions**

a. Social / Téléthon

Social :

- Accident en Service commandé de 2014, concernant une SPV, la commission du SDIS a refusé le taux d'invalidité à 40%, estimant que celle-ci était insuffisante et une nouvelle commission doit statuer. Son dossier SOLENFA pour habitat et véhicule serait accordé à hauteur total de 5 839€. Leur prêt personnel habitation a été renégocié ce qui allègent leurs mensualités.
- Lors de la réunion de la commission Sociale, une présentation de toutes les familles suivies a été faite
- La fédération Nationale demandant à ce que les mamans soient adhérentes au réseau sapeur-pompier, la cotisation de 11.50€ par maman devrait être prise en charge par les amicales ainsi que les veuves, une demande sera faite aux amicales. Dans le cas d'une réponse négative l'UDSP07 les prendra en charge.
- Le noël des familles aura lieu le lundi 23/12 à 17h à Beauchastel avec la remise des cadeaux : un chèque aux enfants, un bijou « Georgette » aux mamans et une composition florale pour les veuves.
- L'ODP reconnait les ascendants des personnes décédées en service commandé lorsqu'il n'y a pas de descendant comme cela est le cas pour M. Montelymar. Sa maman touche l'allocation car il n'avait pas d'enfant et sa femme est également décédée.
- Le 8 novembre 2019 aura lieu une réunion régionale au SDIS du Rhône avec des personnels de l'ODP.

b. JSP/Sport.

JSP :

La rentrée a été faite début octobre. Tous les documents administratifs sont en train d'être centralisés à l'UD.

Les cotisations sont en cours de paiement.

Un comité pédagogique du SDIS s'est tenu le lundi 7/10 au CFIS. L'accent a été mis sur la prévention des comportements, notamment au niveau des animateurs pour prendre en compte le développement de l'enfant ou de l'adolescent.

Un agenda a été distribué à chaque JSP, acheté par l'UD dont 1€ est reversé à l'ODP.

En 2019-2020, 129 JSP (45 filles et 84 garçons) dont 51 passent leur brevet en 2020.

JC Cicilien demande qu'un organigramme soit fait pour la filière JSP.

Les JSP de Tournon ont dissous leur association, seule la section locale des JSP est reconnue par l'union, et de ce fait c'est à ce titre là que les échanges se font entre l'union et la section locale de Tournon.

Pour rappel la cotisation est de70 € pour chaque JSP et ce pour l'ensemble des écoles, aucune autre cotisation ne peut être demandé aux JSP.

Depuis cette rentrée, tous les nouveaux JSP doivent recevoir leur package sportif complet.

L'école de JSP de Sauzet, les Portes du Soleil, propose un rassemblement technique de manœuvre un samedi de juin 2020 et souhaiterait qu'il y ait une délégation ardéchoise. Cette rencontre permettrait éventuellement de constituer une équipe pour se présenter au concours de manœuvre régional, voire national.

Du 18 au 23 octobre 2020 devait avoir lieu un stage d'animateur JSP. Cette année, celui-ci a été annulé faute d'encadrement pour animer ce stage.

Les dossiers sont en cours pour le permis B sur le Pass-Region.

Beaucoup de places sont disponibles pour passer le BAFA.

Sport :

Les médailles jeunesse et sport sont en cours de demande. Une médaille par école est demandée, pour prétendre à une médaille il faut au moins 8 ans d'encadrement de JSP.

Le calendrier sport lié aux JSP a été distribué (en lien avec le calendrier fédéral) :

- le cross zonal aura lieu à Mauves.
- Le challenge Nicolas Marcoux aura lieu à Sauzet, début mai.
- Le parcours sportif bi-départemental aura lieu à Montélimar.

Une demande de subvention a été faite pour la boule lyonnaise.

Une demande de subvention a été faite pour le concours de boule Drôme/Ardèche, or aucune participation n'est versée pour les rencontres départementales ou bi-départementales.

Un dossier type de demande de subvention à l'UD sera effectif à partir du 01/01/2020. Elle devra être effectuée 2 mois avant la manifestation.

Un mail a été reçu le 22/10/19 concernant le déplacement sur l'île de la Réunion pour le championnat de France de foot en 2021. Les dossiers d'inscription sont à rendre avant le 31/10/19. Il y aurait 22 joueurs ardéchois.

c. Secourisme - DPS

Secourisme :

Au 30/09/19 : 1 350 personnes ont été formées au PSC, 56 personnes au SST en 9 sessions, 240 personnes formées au Mac SST en 29 sessions et 29 sessions de formation incendie contre 18 sessions en 2018.

Aucun démarchage publicitaire intensif n'est autorisé.

Un logiciel a été mis en place pour mutualiser les plannings des différents formateurs.

Un document Excel a été créé pour les formateurs occasionnels ce qui facilite le transfert à Caroline.

Mathias Souteyrat mettra tous les documents nécessaires aux formations sur la DropBox.

Pour la formation, 3 mannequins ont été achetés, comptablement cette dépense sera amortie sur 5 ans.

David partira en formation de formateur de formateur SST en octobre 2020.

DPS :

L'UD dispose de 2 sacs complets. Il faudrait investir dans 2 sacs supplémentaires.

La rémunération pour les secouristes assurant les DPS est à revoir. La proposition est faite de se rapprocher d'une vacation SP : environ 8€/heure. Comme les chèques cadeaux ne permettent pas d'être établi à l'euro près, il est décidé d'arrondir la somme à la demi-dizaine ou dizaine supérieure.

Validé par le BE.

Le problème rencontré pour assurer les DPS est de trouver du personnel disponible, il est envisagé de créer un réseau de personnel par secteur.

2. **Bilan des entretiens avec le Directeur.**

Les devis concernant les tenues de l'équipe de soutien logistique sont en cours, à valider par le Directeur.

Le Directeur a donné un accord verbal pour être doté d'un VSAV réformé, cela reste à formaliser par écrit.

NEXIS : nouveau logiciel d'alerte et de traitement de l'intervention. L'Ardèche a été retenue pour l'expérimenter à court terme, c'est-à-dire au 1er trimestre 2022.

Un nouvel appel de marché va être lancé concernant les masques ARI (avec filet) car ils ne sont pas adaptés aux nouveaux casques.

Tous les SP ayant 10 ans d'ancienneté conservent leur casque, si non celui-ci doit être rendu.

Au niveau des groupements, le Lieutenant-Colonel CHALANCON est nommé chef du groupement centre et le Commandant LADET directeur des services des ressources humaines au 01/01/2020.

3. **Au niveau fédéral.**

L'accent est mis sur le SUAP, est lancé en Ardèche.

Le 112 comme numéro unique.

La grève des SPP est reconduite jusqu'au 31 décembre.

4. **Divers.**

Validation de la fiche de poste de Caroline en vue de son remplacement.

Le contrat de Rodolphe prend fin en novembre 2019, celui-ci a adressé un courrier à l'UD demandant un report de son contrat car il souhaite voyager durant une période de 4 à 5 mois.

Le BE valide sa demande.

Didier Honoré interroge le président sur le pouvoir de l'UD sur un refus d'un SP à la visite médicale (report de visite). L'UD n'a pas vocation et ne peut intervenir dans des dossiers médicaux

Olivier Dominique informe qu'un dossier d'inscription unique national est sorti pour les JSP au niveau de la fédération, celui-ci sera utilisé dans le département à la rentrée 2020.

Fin de séance à 21h35

La Secrétaire
Céline COURTIAL

Le Président
Jean-Claude CICILIEN